

POLE AFFAIRES SCOLAIRES ET ACTION EDUCATIVE

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

N/REF. à rappeler :

CS/ELe

METZ, le 27 MAI 2010

15

**RAPPORT
AU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES
MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DES ETABLISSEMENTS
PRIVES SOUS CONTRAT**

En application du Code de l'Education pris notamment en ses articles L 442-5 à L 442-5.1, la Ville de Metz apporte son concours financier aux écoles privées sous contrat. Cette dépense est affectée aux crédits de fonctionnement (hors investissements).

Au titre de l'année scolaire 2009-2010, une contribution forfaitaire d'un montant de 412,70 € par élève messin est octroyée par la Ville selon le détail suivant :

- Association scolaire de La Salle –
Ecole des Frères St Vincent : 203 élèves environ,
soit un montant global estimé à 83778,10 €
- Ensemble privé scolaire catholique La Miséricorde : 270 élèves environ,
soit un montant global de 111429 €
- Association Ensemble scolaire Jean XXIII : 134 élèves environ,
soit un montant global estimé à 55301,80 €
- Association école Notre Dame de Peltre : 6 élèves environ,
soit un montant global estimé à 2476,20 €
- Association école Nathanel : 12 élèves environ,
soit un montant global estimé à 4952,40 €

Le montant global de la contribution est estimé à 257937,50 €

Le versement de la participation s'effectuera au vu d'un état trimestriel nominatif des élèves présents

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

MOTION

OBJET : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le code de l'Education qui notamment en ses articles L 442.5 à L 442.5.1 ;

DECIDE de verser une contribution forfaitaire d'un montant de 412,70 € par élève messin scolarisé dans une école privée sous contrat selon le détail suivant :

- Association scolaire De la Salle -

Ecole des Frères St Vincent : 203 élèves environ,
soit un montant global estimé à 83778,10 €

- Ensemble privé scolaire catholique La Miséricorde : 270 élèves environ,
soit un montant global de 111429 €

- Association Ensemble scolaire Jean XXIII : 134 élèves environ,
soit un montant global estimé à 55301,80 €

- Association école Notre Dame de Peltre : 6 élèves environ,
soit un montant global estimé à 2476,20 €

- Association école Nathanel : 12 élèves environ,
soit un montant global estimé à 4952,40 €

Le montant global de la contribution est estimé à 257937,50 €

DECIDE d'imputer les dépenses sur le budget de l'exercice en cours ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et tout document y afférent.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE DELEGUEE :

Danielle BORI